

## Salaires 2022 : la Direction fait un geste, mais...

LA CFDT MET SON  
GRAIN DE SEL

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGRÉER POUR TOUS



Devant le tollé annoncé dans l'encadrement de n'avoir que 0,8% d'augmentation mini (accord de 1986), la Direction a indiqué octroyer de façon exceptionnelle **1,8%**.

**C'est mieux, mais ça reste éloigné de nos demandes...**

Les salariés de l'encadrement des sociétés (AECF, Supers, Proximité...), qui n'ont pas l'accord de 1986 auront **2,2% mini** (voir plus pour une minorité).

Les salariés de l'encadrement des sociétés qui ont l'accord de 1986 auront exceptionnellement **1,8% mini** (voir plus pour une minorité, et 0 pour certains)...

**Pourquoi ne pas octroyer le même taux mini pour tout ARF !?**

Pourquoi cette inégalité de traitement alors que la DRH parle d'un statut social unique ?

**Vous trouvez avantageux d'être sous l'accord de 1986 ?**

- Il permet à l'entreprise de fixer les grilles de salaires sans négociation avec les syndicats (art 6.1) !
- Il permet à l'entreprise de ne pas respecter les minimas qu'elle a pourtant elle-même fixé (art 6.1) !
- Il permet à l'entreprise de ne pas augmenter certains salariés (art 5.2) !

Et l'entreprise n'a jamais respecté (à 92%) l'article 6.2 sur la communication des fourchettes de grille !

**Nous réclamons toujours de rouvrir les négociations sur cet accord !**

36 ans Il est largement temps de le revoir.

**Quoiqu'il en soit, on reste largement en dessous de l'inflation !**

2,8% sur un an à fin novembre, et on risque d'être à 3% fin décembre...

**Pour la Cfdt les négos salariales devraient démarrer à ce niveau** (et pas en dessous). Sinon ça reste de la perte de pouvoir d'achat pour tous les salariés...

Les actionnaires familiaux eux se sont pris à Auchan 750 millions € de dividendes !  
Soit plus d'un millions en moyenne par tête de pipe !...

Mais pour les salariés c'est toujours plus de pressions, et des conditions de travail qui se dégradent...